



Québec, le 7 septembre 2022

PAR COURRIEL

Madame Mira Tremblay-Laprise
Présidente
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
fafmrq.info@videotron.ca

Objet : Réponse du Parti libéral du Québec à votre correspondance

Madame,

Au nom du Parti libéral du Québec, j'accuse réception ici de la correspondance que vous nous faisiez parvenir, par voie électronique, le 1^{er} septembre dernier, et je vous en remercie.

L'organisation pour laquelle vous agissez joue un rôle de premier plan en matière de sensibilisation aux réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées du Québec.

À la suite du dévoilement de notre plateforme électorale qui s'est tenu le 11 juin dernier et que nous vous invitons à consulter au : www.plq.org, nous pouvons dès maintenant vous confirmer que plusieurs mesures mises de l'avant par notre formation politique sont à même de répondre aux préoccupations que vous formulez.

Veuillez trouver ci-bas les réponses aux questions spécifiques que vous nous avez faites parvenir.

Garantir l'accès au logement

Avoir un toit au-dessus de la tête est un élément essentiel de la vie. La crise sans précédent qui frappe l'habitation affecte toutes les régions. Les taux d'inoccupation sont à des plateaux records. Les familles peinent à se trouver un logement. La disponibilité de logements sociaux ne répond pas à la demande actuelle. Les prix des maisons unifamiliales atteignent des sommets, avec un prix médian de 415 000 \$ en avril 2022.

254, rue Queen
Montréal (Québec) H3C 2N8
2S4



1150, boul. Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1M

Pour faire face à cette réalité, il faut une réelle stratégie d'habitation qui couvre tous les volets : l'accès à la propriété, l'accès au logement abordable et l'accès au logement social. Il faut établir un équilibre de mesures pour soutenir les gens et stimuler l'augmentation de l'offre.

Ainsi donc, pour favoriser l'accès à la propriété, nous :

- Éliminerons la taxe de de bienvenue pour l'achat d'une première propriété, avec une pleine compensation pour les municipalités ;
- Bonifierons le régime d'accès à la propriété (RAP) par l'augmentation à 50,000 \$ du montant admissible, en offrant plus de souplesse pour permettre de l'utiliser plus facilement pour l'achat d'une deuxième propriété ou pour des rénovations majeures comme la transformation en maison bigénérationnelle, et en permettant aux parents d'y contribuer;
- Mettrons en place une politique encadrant les opérations d'achat-revente pour limiter la surenchère des propriétés rénovées.

Pour assurer un meilleur accès au logement abordable, nous allons :

- Taxer les propriétés inoccupées qui appartiennent à des non-résidents afin qu'elles reviennent sur le marché locatif;
- Permettre aux municipalités de moins de 100 000 habitants d'offrir des incitatifs financiers pour la construction de logements et de maisons abordables ;
- Identifier des terrains appartenant à l'État qui pourrait servir à la création de logements abordables et en travaillant avec les municipalités concernées et la Société d'habitation du Québec pour soutenir le développement de projets;
- Soutenir la décontamination de terrains pour y implanter des immeubles de logements abordables ;
- Favoriser la conversion d'espaces de bureaux libérés par le travail en mode hybride vers des logements abordables ;
- Exiger plus de transparence de la part des propriétaires lorsqu'ils affichent un logement à louer quant au coût du bail précédent;
- Moderniser le Programme Accès-Logis pour y inclure un volet régional pour le logement étudiant, pour les résidences privées pour aînés et pour le logement pour itinérants ;
- Impliquer plus tôt les municipalités lorsque des projets d'infrastructures publiques à nature régionale sont développés afin de mieux prévoir les besoins de logements qui en découleront.

En ce qui concerne l'offre de logements sociaux, nous déploierons un plan d'investissement bonifié sur 10 ans afin de construire 50,000 nouvelles unités.

Réforme du droit de la famille

La réforme complète du droit de la famille se doit d'être complétée. Les règles qui encadrent le droit de la famille actuellement sont désuètes et mal adaptées aux réalités vécues par les familles aujourd'hui. Il faut agir et rapidement. C'est pourquoi le Parti libéral du Québec complètera l'ensemble de la réforme attendue d'ici 2024.

Lutte contre la pauvreté

Nous voulons vous donner des « coûts de pouce » qui permettront de passer cette période difficile un peu plus aisément. Voici quelques moyens que nous proposons:

- Nous ferons de l'accès à une place en service de garde un droit sans condition d'ici 5 ans. Tous les enfants du Québec, peu importe leur région ou les moyens financiers de leurs parents, devraient avoir accès à une place en service de garde. Le déploiement des places en service de garde doit devenir une obligation pour le gouvernement, qui devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour y arriver;
- Nous rendrons l'école publique réellement publique.
 - Nous nous engageons à offrir la gratuité pour les projets pédagogiques particuliers dans les écoles publiques, jusqu'à concurrence de 5,000\$ annuellement. Les projets pédagogiques particuliers, par exemple un sport-études, une concentration ou un profil international, font partie des mesures phares pour favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire;
 - Nous doublerons le supplément pour l'achat de fournitures scolaires pour la rentrée scolaire le faisant passer de 108\$ à 215\$;
 - Nous allons abolir les frais de services de garde sur l'heure du dîner dans les écoles primaires publiques, avec compensation aux centres de services et commissions scolaires;
- Notre Plan-Portefeuille redonnera jusqu'à 5,000\$ aux familles du Québec :
 - Nous baisserons les impôts de la classe moyenne. Dans un souci d'équité, cette baisse d'impôts s'accompagnera d'une augmentation des impôts pour les très riches;
 - Nous bonifierons le crédit d'impôt pour solidarité de 25% sur cinq ans;
 - Nous gèlerons les tarifs d'électricité, le temps de remettre en place un mécanisme indépendant de détermination des tarifs, plutôt que de les rattacher à l'inflation comme l'a fait le gouvernement actuel;
 - Nous cesserons le prélèvement de la taxe de vente (TVQ) sur la facture d'électricité, d'ici à ce que le nouveau mécanisme de détermination des tarifs soit mis en place; • nous enlèverons la TVQ sur les produits de première nécessité, par exemple le dentifrice, le savon pour le corps, le shampoing, les médicaments en vente libre.

Politiques publiques adaptée aux réalités des familles recomposées

Pour le Parti libéral du Québec, il est important que les politiques publiques, les programmes et les mesures gouvernementales soient adaptées à la réalité vécue sur le terrain par les Québécoises et les Québécois. Trop souvent, le gouvernement rate la cible parce qu'il ne tient pas assez compte de l'atterrissage de ses mesures dans le monde réel.

Vous identifiez bien que les mesures fiscales sont peu adaptées à la réalité vécue par plusieurs familles monoparentales et recomposées. La réforme du droit de la famille offrira une opportunité de choix de revoir certains paramètres dans les politiques du gouvernement afin de tenir compte de la réalité actuelle. Un gouvernement libéral complètera cette réforme d'ici 2024.

Des instructions seront données afin que les organismes comme le vôtre soient consultés, dans une approche d'écoute proactive, afin de pouvoir cibler les modifications les plus pertinentes à apporter aux politiques, programmes et mesures gouvernementaux pour les adapter à la réalité que vous décrivez.

Conciliation famille-travail-études

Le Québec traverse depuis deux ans une crise sans précédent dans les services de garde. La liste d'attente pour obtenir une place a atteint un sommet historique. Cette réalité amène beaucoup de familles à vivre stress, anxiété et précarité financière, ce qui n'a rien de bon sur le développement des enfants.

Notre formation politique croit que le réseau des services de garde éducatifs est un outil essentiel pour les familles et les tout-petits, notamment concernant le dépistage. Pour le Parti libéral du Québec, l'accès à une place en service de garde éducatif devrait être un droit, comme le droit à l'éducation. Pour y arriver, nous allons créer 15 000 places supplémentaires en services de garde éducatifs dont 85 % seront en CPE. Nous allons convertir 67 000 places non subventionnées en places subventionnées en 5 ans afin que le réseau soit entièrement subventionné. Nous allons maintenir la contribution réduite à 8,70 \$ par jour, indexé annuellement comme c'est actuellement le cas. Ce plan de match, que nous prévoyons réaliser sur 5 ans, nécessitera des investissements majeurs qui seront possibles à la suite du transfert de 6 G\$ du gouvernement fédéral annoncé en 2021. En attendant de pouvoir répondre aux besoins des familles en recherche d'une place, le PLQ s'engage à prolonger le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) de 6 mois, pour les familles qui n'ont pas accès à une place en service de garde. Nous sommes très conscients que ce plan est ambitieux, mais nous croyons qu'il est réaliste et réalisable.

Nous comptons aussi agir pour contrer l'impact de la hausse galopante de l'inflation qui affecte l'ensemble de la population québécoise. Nous croyons fermement qu'il est nécessaire de maintenir le pouvoir d'achat des citoyens. Pour y arriver, nous proposons une baisse d'impôts de 1,5 % pour les deux premiers paliers d'imposition, ce qui représente jusqu'à 1 125 \$ par personne. Nous gelerons les tarifs d'électricité et cesserons le prélèvement de la taxe de vente (TVQ) sur les 4 000 \$ premiers dollars de la facture d'électricité, d'ici à ce que le nouveau mécanisme de détermination des tarifs soit mis en place. Nous voulons également enlever la TVQ sur les produits de première nécessité, par exemple le dentifrice, le savon pour le corps, le shampoing, les médicaments en vente libre. Nous bonifierons aussi le crédit d'impôt pour solidarité de 25% en cinq ans. Ces mesures auront pour effet d'améliorer les conditions de vie des familles en réduisant la pression exercée par l'inflation sur leur budget familial, ce qui aura des impacts appréciables sur la conciliation travail famille.

Il est aussi important d'agir en matière de sensibilisation des employeurs afin de favoriser la quiétude de leurs employés en dehors des heures de travail. Bien qu'il soit important de respecter une séparation entre la vie professionnelle et familiale, l'approche de l'interdiction législative du « droit à la déconnexion » nous semble toutefois ardue à mettre en pratique. Cependant, nous croyons qu'il soit possible d'apporter au sein de nos lois une plus grande considération pour la conciliation travail-famille et en ce sens, un

gouvernement libéral s'assoira avec les partenaires syndicaux et patronaux afin d'étudier la possibilité de faire une loi-cadre sur la conciliation travail-famille et de déterminer les pistes d'action les plus porteuses en cette matière.

Financement des organismes d'action communautaire autonome

Il est primordial de mieux soutenir les personnes vulnérables. Les organismes communautaires jouent un rôle clef et essentiel à cet effet, notamment dans une période inflationniste comme celle que nous vivons. C'est pourquoi nous souhaitons bonifier le financement des organismes communautaires et leur assurer un soutien plus prévisible dans le temps.

De même, nous croyons qu'il est important de respecter l'autonomie des organismes communautaires et de les consulter afin de requérir leur expertise dans l'élaboration des politiques publiques qui les touchent ou qui affectent les populations qu'ils desservent.

Accès à la justice

Vous identifiez avec justesse les limitations à l'accès au service gratuit de l'aide juridique, disponible uniquement à ceux qui gagnent le salaire minimum et pas un sou de plus. Puisque nous souhaitons améliorer l'accès à la justice, le Parti libéral du Québec bonifiera les taux d'admissibilité à l'aide juridique.

De plus, nous proposons de hausser le seuil monétaire de la Division des petites créances pour le faire passer de 15 000 \$ à 25 000 \$ et de miser sur l'accès aux conseils juridiques via les Centres de justice de proximité et les organismes communautaires. Il faut aussi s'assurer de disposer des ressources humaines nécessaires dans les palais de justice ainsi qu'au sein du bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

En terminant, nous vous remercions de l'intérêt porté à notre vision et nous vous assurons que les enjeux que vous soulevez sont étudiés avec intérêt afin de présenter aux Québécoises et aux Québécois un plan qui rassemble et répond au besoin de toutes et de tous.

Nous vous prions d'agréer, madame, nos plus cordiales salutations.

L'équipe libérale